

## **Situation des stagiaires second degré à la rentrée 2010\* -Etat des lieux**

La circulaire dit : un temps plein correspond à l'ORS (obligation réglementaire de service) et un tiers de formation (dont le tutorat) et des *périodes de formation* en lien avec l'université. Chaque recteur décline cette circulaire comme il l'entend, avec les moyens qu'il a.

**Le dispositif prévu dans la quasi-totalité des académies** est le suivant :

- une affectation à temps plein sur un établissement avec un tuteur dans l'établissement ou venant d'un autre établissement. Le calcul de la formation se fait sur la base de 216h, y compris dont le tutorat. Le décompte de ce tutorat varie selon les académies : 74h à Marseille, 200h à Lyon
- Une fois déduit le tutorat, la formation se limite à :
  - o un accueil par les IPR non obligatoire avant la rentrée
  - o des jours de formation filées en supplément du temps de travail (dans ce cas, l'emploi du temps doit être libérer une journée (Orléans, un jeudi sur 2, Caen le mercredi, deux demies-journées à Paris,...)
  - o un ou deux stages massés (de 1 à 5 semaines suivant les cas), remplacés par des étudiants de master2 en responsabilité (Lyon, Lille, Grenoble) ou par des TZR ou vacataires (Orléans)
- Des jours de formation pendant les vacances sont possibles (Grenoble)
- Le tout sous la responsabilité des inspecteurs, en lien avec l'université (le rôle de l'université/IUFM varie selon les académies. (Ex : Lyon, sur les 5 semaines de stages massés, 3 sont délégués à l'IUFM)

### **Disparités dans les postes-berceaux**

Il y a des propositions de postes berceaux ahurissantes : des postes-berceaux à cheval sur deux établissements, un service à temps plein avec des heures supplémentaires, un poste berceau dans un établissement où il n'y a qu'un poste de la discipline, etc.

### **Disparités sur le tutorat**

Ce tutorat est d'environ 2h par semaine (pas toujours quantifié), parfois plus intensif en début d'année (3h à Strasbourg, 3h à Paris, 6h à Poitiers et Orléans). Ensuite, un tutorat plus « léger » se poursuit, parfois quantifié de manière massé (100h à Lyon, 3h par quinzaine jusqu'à Noël à Paris, ...). Suivant les cas, ce tutorat intensif peut donner lieu à rémunération en Heures Sup (3h pour 6h effectives à Orléans).

Dans la plupart des cas, on ne sait pas encore comment les tuteurs seront rémunérés (A Lyon, les heures/tuteurs sont déflaquées sur la FC)

Le tuteur devra faire un rapport qui sera déterminant pour l'évaluation et la titularisation. L'inspecteur prendra sa décision suite au rapport du tuteur et du chef d'établissement. (texte non encore paru)

### **Disparités dans la formation**

- l'information avant la rentrée n'est pas obligatoire puisque le fonctionnaire-stagiaire n'est pas encore ...fonctionnaire stagiaire ! (1<sup>er</sup> septembre). Des « malettes de secours » sont prévues !
- la forme filée ou massée s'est faite en fonction de choix et de rapport de force locaux. l'IUFM intervient plus ou moins
- une partie des stages massés est une simple inscription au PAF, plan académique de formation de Formation continue, au prétexte de formation individualisée. (Paris,

Marseille)

- pour les stages massés remplacés par les master 2, il est parfois prévu que l'étudiant vienne observé pendant une semaine dans la classe avant le stage (Grenoble), mais pas toujours.

### **Les académies où ce carcan commence à bouger**

Certaines académies, grâce à l'action intersyndicale, avec les parents, et notamment l'action « refus d'être tuteur dans ces conditions là », les rectorats commencent à faire des propositions autres. A Rouen, les stagiaires auront un TZR affecté avec eux de la rentrée à la Toussaint et leur stage massé de 4 semaines se fera à mi-temps. A Versailles, le recteur dit qu'il donnera *si possible* 2h de décharges. A Poitiers et Paris, les stagiaires EPS auront 2 h de décharge par semaine et à Bordeaux 3h de décharge.

C. Mauvillain, Secrétaire académique nous expose ici la façon dont le SNEP de Poitiers mène la bataille. « A Poitiers, devant la situation faite aux stagiaires en EPS, toute la profession s'est mobilisée. L'action « refus d'être tuteur dans ces conditions là » est très bien suivie. Dans certains départements, en EPS, plus d'un collègue sur deux qui refusent d'être tuteur. Des équipes entières ont refusé, ce qui crée « des zones blanches » de tutorat. Des départements entiers ont refusé (Vienne, Gard). Ce qui embête bien le rectorat. Nous avons fait la démonstration au rectorat qu'il était possible d'affecter les stagiaires sur des blocs de moyens provisoires (BMP) de 12h et non des postes entiers. Cette solution permettrait en effet une utilisation optimale des moyens d'enseignement (TZR à l'année) tout en permettant aux stagiaires d'avoir de la formation dans de meilleures conditions et ainsi de limiter la casse pour les stagiaires. Elle permettrait aussi de ne pas bloquer le mouvement de mutations. Nous nous heurtons à un refus de principe du rectorat, refus de type idéologique, puisque la gestion que propose le rectorat coûtera l'équivalent horaire de 4 postes perdus ! Le rectorat ne sait cependant pas comment régler le problème. Sans tuteur, le dispositif ne fonctionne pas ! Il a commencé à céder sur la quotité de service en accordant 2 heures de décharge (15h+3 d'AS). C'est un début, mais le compte n'y est pas, l'administration doit aller bien plus loin ! Nous exigeons maximum 12h, il n'y a qu'à cette condition qu'on peut commencer à concevoir une formation professionnelle en alternance. Nous avons le soutien de la FCPE »(

Ce qui se passe à Poitiers montre que si la bataille n'est pas gagnée, elle n'est pas non plus perdue ! Nous avons encore un mois pour faire bouger les lignes !

Claire Pontais

*\*Ces informations peuvent évoluer: Elles ont été recueillies pour l'EPS. Il est possible qu'il y ait des variations suivant les disciplines.*